Conservatoire d'espaces naturels Corse

Promouvoir,
Protéger,
Connaître,
Eduquer

Etude foncière des zones humides prioritaires recensées sur le bassin versant du Liamone

Gestion

Zones humides

Plans Nationaux d'Actions

Natura 2000

Biodiversité

Patrimoine culturel et historique

Education à l'environnement

Mesures compensatoires

Réseau des gestionnaires

Source : Geoportail

Caroline MASSONI et Julie PEINADO

Rédaction : 2013

agence de l'eau rhône méditerranée & corse
établissement public du ministère chargé du développement durable

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
CORSE

Collectivité Territoriale de CORSE
Culletività Territuriale di CORSICA
OEC Office de l'Environnement de la Corse
UAC Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica

Promouvoir, protéger, connaître, éduquer

L'association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse (AAPNRC) est née au Journal Officiel du 4 Août 1972 (association loi 1901).
Dès 1992, l'Association adhère à la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels (FCEN) et commence sa mission de protection d'espaces naturels via la maîtrise foncière ou d'usage.
Un changement de nom s'opère en 2011 en "Conservatoire d'Espaces Naturels de Corse " (CEN Corse). Notre nouveau logo est alors défini. Cette évolution entérine la démarche inscrivant la structure dans la voie de l'agrément « Conservatoire d'Espaces Naturels » défini par l'article 129 de la loi Grenelle (L. 414-11) ainsi que par le décret et l'arrêté du 7 octobre 2011 (D414-30 et 31).

Totalement apolitique, forte de 200 adhérents, gérée par un Conseil d'Administration de 14 membres, tous bénévoles et venant d'horizons divers, le Conservatoire emploie, aujourd'hui, 10 salariés en CDI.

Les pôles d'activité du Conservatoire

Ils se définissent à partir de deux approches :

- **Secteurs liés à la gestion de site :**
  - Ilots marins
  - Golfe du Valincu
  - Plages du Sud-est
  - Vallée du Tavignanu
  - Cap Corse
  - Costa Verde
  - Balagna
  - Massif de Tenda

- **Actions transversales et prospectives :**
  - ✓ Prospection pour de nouveaux sites à gérer
  - ✓ Zones humides
  - ✓ Plans Nationaux d'Action (PNA)
  - ✓ Natura 2000
  - ✓ Mesures compensatoires
  - ✓ Patrimoine culturel et historique
  - ✓ Réseau des gestionnaires
  - ✓ Gestion de bases de données
  - ✓ Education à l'environnement

Etude foncière des zones humides prioritaires recensées sur le bassin versant du Liamone

Partenariat :

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
Bernard RECORBET (bernard.recorbet@developpement-durable.gouv.fr)
Arrêté attributif de subvention 2013-003 du 05 avril 2013

OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE
Marie-Luce CASTELLI (mlcastelli@oec.fr)
Arrêté attributif de subvention 2013-004 du 25 juin 2013

AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE
Sylvie ORSONNEAU (Sylvie.ORSONNEAU@eaurmc.fr)
Convention n°2014-0287 du 15 janvier 2014

Coordonné par :

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE CORSE
Anciennement Association des Amis du PNRC
Siège Social : 871, avenue de BORGO - Maison ANDREANI
20290 BORGO
Tél. : 04 95 32 71 63 – Fax : 04 95 32 71 73
Email : cen-corse@espaces-naturels.fr
Site internet : www.cen-corse.org
SIRET 39075220200031 - APE 9499Z

Année de rédaction : 2013

Rédaction : Caroline MASSONI (caroline.massoni@espaces-naturels.fr)
Julie PEINADO (julie.peinado@espaces-naturels.fr)

Responsable de l'étude : Valérie BOSC (valerie.bosc@espaces-naturels.fr)

Fonds cartographiques : Licence IGN/ PFAR Corse n°D031. Convention dans le cadre du groupe géomatique CIGEO (protocole n°8632 IGN)
Les zones humides prioritaires ont été définies dans le cadre d'une étude réalisée par Julie Peinado en 2012 « Inventaire des zones humides du bassin versant du Liamone »

Proposition de Citation : MASSONI C. et PEINADO J., 2013. *Etude foncière des zones humides prioritaires recensées sur le bassin versant du Liamone*. AERMC, DREAL Corse, OEC, CEN Corse, 24 p.

Remerciements : Pierre-Emmanuel Rech du Conservatoire d'espaces naturels Midi-Pyrénées
Emilie Fumey du Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine

SOMMAIRE

INTRODUCTION **1**

1. Etendue de l'étude et méthode **2**
1.1. L'inventaire des zones humides du bassin versant 2
1.2. Méthode 4
1.2.1. Cartographie 4
1.2.2. Identification des propriétaires 4
1.2.3. Rendu et contenu des données 4

2. Résultat et analyse de l'étude foncière **5**
2.1. Problèmes rencontrés 5
2.1.1. Modifications de délimitation de parcelles 5
2.1.2. Propriétés des cours d'eau 5
2.1.3. Autres 5
2.2. Description des parcelles 5
2.3. Types de propriétaires 10
2.4. Types de milieux 13

3. Discussion **14**
3.1. Vérification des propriétaires ? 14
3.2. Opportunités de maîtrise foncière ou d'usage 14
3.3. Animation foncière 17

BIBLIOGRAPHIE **20**

INTRODUCTION

Dans le cadre du SDAGE Bassin Corse et de son programme de mesure, disposition 3C-04 intitulée « définir une stratégie de préservation et de définir des zones humides naturelles prioritaires », il est préconisé la protection, l'amélioration de la connaissance et l'engagement d'actions de sensibilisation sur la vallée du Liamone.
Un inventaire des zones humides sur le bassin versant du Liamone a été réalisé par le CEN Corse en 2011-2012 (Peinado J. *et al*., 2013). A l'issu de cet inventaire, des zones humides ont été déterminées comme prioritaires de par leur intérêt, leur état et leurs enjeux. La liste de ces zones humides, ainsi que leurs localisations, a été validée par le comité technique relatif à cette étude.

A terme, des mesures de gestion, de protection et de sensibilisation devront être engagées à l'égard de ces zones humides. Préalablement à cet engagement, le Conservatoire se propose de mener une étude foncière pour identifier les parcelles concernées par ces zones humides classées prioritaires. Cette étude permettra de commencer des démarches de conventionnement voire acquisition sur ces parcelles. Les zones humides prioritaires représentent au total une superficie d'environ 700 hectares, les parcelles concernées représentent une surface bien plus importante.

Cette étude foncière est réalisée en trois étapes :

- délimitation des parcelles concernées
- identification des propriétaires
- recoupement de ces deux dernières informations et analyse des informations

1. Etendue de l'étude et méthode

1.1. L'inventaire des zones humides du bassin versant

20 communes sont comprises dans le périmètre du bassin versant du Liamone dont 18 sont concernées par des zones humides définies comme prioritaires.
Les communes les plus concernées par les zones humides prioritaires sont Coggia et Casaglione avec respectivement 255,4 hectares et 120,7 hectares de zones humides. Ce sont les communes de la basse vallée du Liamone les plus concernées car la plaine alluviale concentre la majeure partie de zones humides du bassin versant (Cf. tableau 1, carte 1).

Tableau 1 : Répartition statistique des zones humides par commune

Commune	Code Commune INSEE	Nombre d'habitants	Altitude moyenne (mètres)	Altitudes min et max (mètres)	Surface totale de la commune (hectares)	Surface zone humide totale (hectares)	% de surface en zone humide (hectares)
Ambiegna	2A014	63	*200*	8-441	618,17	78,9	**12,8**
Arbori	2A019	63	345	13-882	2020,35	24,5	1,2
Arro	2A022	75	150	12-867	884,87	52,7	6,0
Azzana	2A027	54	400	226-1506	1194,56	10,5	0,9
Casaglione	2A070	365	140	0-412	1485,05	120,7	8,1
Coggia	2A090	846	400	0-917	3145,79	**255,4**	8,1
Guagno	2A131	159	*1000*	491-2418	4291,60	21,2	0,5
Letia	2A141	109	*800*	232-2098	3672,22	2,4	0,1
Lopigna	2A144	109	400	40-1038	1970,37	20,9	1,1
Murzo	2A174	88	303	117-1425	2152,55	0,7	0,0
Orto	2A196	56	650	492-2280	1608,34	20,6	1,3
Pastricciola	2A204	84	600	333-2241	4652,10	61,5	1,3
Poggiolo	2A240	95	*600*	404-1622	1220,05	12,6	1,0
Rezza	2A259	55	400	272-1284	1368,02	17,2	1,3
Rosazia	2A262	58	624	67-1622	1976,77	7,5	0,4
Salice	2A266	75	610	152-1622	2210,43	24,2	1,1
Soccia	2A282	143	650	409-2100	2799,24	4,8	0,2
Vico	2A348	920	400	0-1120	5238,97	8,1	0,2
TOTAL		**2071,0**			**27696,0**	**670,0**	**2,4**

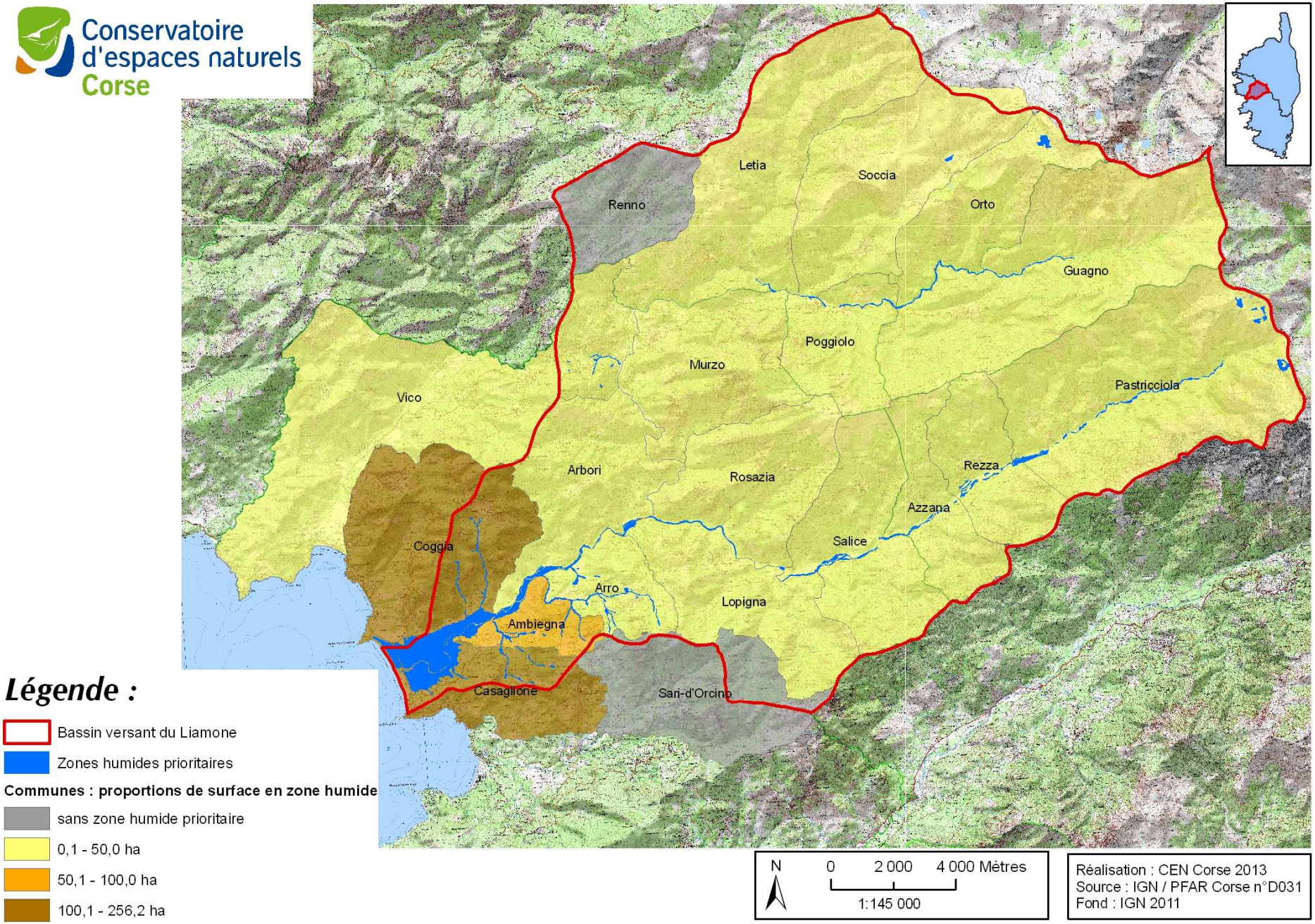

<u>Carte n°1</u> : Localisation du secteur d'étude et des communes concernées

1.2. Méthode

1.2.1. Cartographie

Les parcelles ont été vectorisées à l'aide du logiciel de cartographie ArcGIS (9.4). Il s'agit de vectoriser toutes parcelles concernées par une zone humide prioritaire même partiellement et même si seule une partie de cours d'eau est concernée. La base de donnée parcellaire utilisée est une version de 2010, des ajustements ont été réalisés en vérifiant les données d'après www.cadastre.gouv.fr. Certaines parcelles ont été numérisées bien qu'elles ne contiennent pas de zone humides prioritaires.

1.2.2. Identification des propriétaires

Les propriétaires ont été identifiés à l'aide du logiciel VisuDGFIP fourni par la Direction Générale des Finances Publiques. Il s'agit de créer un fichier contenant les informations sur les propriétaires d'une parcelle : numéro de compte propriété, nom et prénom, Monsieur ou Madame, adresse.

1.2.3. Rendu et contenu des données

Ce présent rapport sera complété des données cartographiques :

- localisation des comptes propriétaires (fichier vecteur shapefile type points, centroïde des parcelles)
- délimitation des parcelles (fichier vecteur shapefile type polygones)

Numéro de compte propriété : comprend 1 ou plusieurs comptes propriétaire pour une commune donnée (un même numéro de compte peut apparaître dans deux communes différentes mais avec des comptes propriétaire différents)
Numéro de compte propriétaire : représente un propriétaire unique

Il y a de nombreux Biens non délimités (BND), chaque BND est considéré comme étant 1 compte propriétaire, mais il peut y avoir 2 à 10 comptes propriété associés et bien plus de comptes propriétaires.

2. Résultat et analyse de l'étude foncière

2.1. Problèmes rencontrés

2.1.1. Modifications de délimitation de parcelles

Les parcelles suivantes ont été modifiées ces 3 dernières années (vérifications faites sur le site internet www.cadastre.gouv.fr) :

- Azzana B194 : changement en B547, B548, B549
- Casaglione A35, A36, A37 et A712 changées en A1303, A1304, A1298, A1297, A1300, A1202, A1301
- Casaglione A295 changée en A1281, A1282 et A1268
- Casaglione A527 changée en A1309 et A1310
- Coggia D282, D283, D286, D165, D274, D275, D276, D277, D278 changés en D321, D322, D323, D324, D325, D326, D304, D305, D306, D307, D308, D309, D313, D314, D315, D316, D317, D318, D319, D320.
- Coggia C388 changée en C606, C607, C608
- Coggia C355 changée en C624, C625, C626
- Coggia C213 changée en C611 et C612
- Soccia B62 changée en B224

2.1.2. Propriétés des cours d'eau

Les parcelles vectorisées sont strictement les parcelles apparaissant dans le cadastre. Mais, en Corse, les propriétaires de parcelles longeant un cours d'eau sont aussi propriétaire de la moitié du cours d'eau, mais cela n'apparaît pas au niveau des parcelles vectorisées. Aucune solution n'a été trouvée pour prendre en compte cet aspect.
Les surfaces calculées dans la suite du rapport ne prennent pas en compte les cours d'eau hors parcelles strictes.

2.1.3. Autres

Pour une parcelle, le ou les propriétaires ne sont pas identifiés dans le logiciel à disposition, il s'agit de la parcelle C 148, commune d'Arbori.
On peut aussi remarquer des différences importantes entre la surface indiquée dans le cadastre et la surface calculée à partir des parcelles vectorisées. Ces différences peuvent être liées à des erreurs de chiffres des dizaines ou centaines entrées dans VisuDGFip.
Dans la suite du rapport, seule la surface calculée sous logiciel de cartographie sera prise comme référence pour les analyses.

2.2. Description des parcelles

Globalement, 1826 parcelles ont été vectorisées sur une surface de 3957,3 hectares et avec 970 propriétaires différents (Cf. tableau 2). En moyenne, sur l'ensemble de la zone vectorisée, une personne est propriétaire de 1,9 parcelles, il y a en moyenne 1,3 propriétaires par parcelle et les

parcelles ont une surface moyenne de 2,2 hectares. Il faut noter que 116 parcelles numérisées ne contiennent pas de zone humide prioritaire mais un certain nombre (non calculable) peut jouxter un cours d'eau.

Tableau 2 : quelques chiffres à l'échelle du bassin versant

Nombre total de parcelles	Nombre de comptes parcelles différents	Nombre total de propriétaires	Nombre de comptes propriétaires différents	Surface totale vectorisée (ha)	Surface ZH totale (ha)	% surface ZH	Nombre de bâtiments	Nombre de BND
1826	739	2399	970	3957,3	628,1	15,9	21	165

La commune de Coggia est la commune la plus concernée par les zones humides, elle contient 504 parcelles vectorisées, soit une surface de 486,4 hectares (Cf. tableaux 3 et 4, figures 1 et 4). Paradoxalement, la commune de Pastricciola contient la plus grosse surface parcellaire numérisée (827,4 ha) mais comprend seulement 5% de zones humides prioritaires.

De manière générale, plus l'altitude des communes est importante, plus la surface des parcelles est importante et plus les surfaces des parcelles concernées par les zones humides dites prioritaires sont faibles.

Il n'a pas été observé de lien direct entre le nombre moyen de propriétaires par parcelle et la commune. De plus, le rapport entre nombre de propriétaires total et nombre de propriétaires unique (comptes propriétaire) et entre le nombre de parcelles total et nombre de comptes parcelles varient d'une commune à l'autre (figures 1 et 2). Pour la commune de Pastricciola, un propriétaire possède plusieurs parcelles (en moyenne 7,8 parcelles), par contre pour les communes de Lopigna, Murzo et Letia, il y a autant de propriétaires que de parcelles vectorisées (très peu).

Tableau 3 : statistiques quantitatives des parcelles vectorisées, par commune

Commune	Nombre total de parcelles	Nombre de comptes parcelle uniques	Nombre total de propriétaires	Nombre de comptes propriétaires uniques	Nombre moyen de propriétaires par parcelle	Nombre moyen de parcelles par propriétaire unique	Nombre de bâtiments	Nombre de BND
Coggia	**504**	**169**	**598,0**	**199**	1,2	2,5	0	47
Casaglione	310	86	**461,0**	139	1,5	2,2	8	3
Ambiegna	123	50	159,0	60	1,3	2,1	1	10
Arro	198	84	267,0	117	1,3	1,7	2	5
Arbori	33	24	39,0	28	1,2	1,2	0	8
Vico	52	23	77,0	33	1,5	1,6	0	1
Lopigna	38	31	49,0	38	1,3	1,0	1	13
Rosazia	26	14	41,0	17	1,6	1,5	0	12
Murzo	3	3	3,0	3	1,0	1,0	0	1
Salice	58	44	78,0	54	1,3	1,1	1	24
Azzana	84	48	117,0	66	1,4	1,3	2	10
Poggiolo	114	61	160,0	80	1,4	1,4	6	9
Letia	3	3	3,0	3	1,0	1,0	0	0
Rezza	69	22	98,0	28	1,4	2,5	0	5
Pastricciola	78	9	79,0	10	1,0	**7,8**	0	2
Soccia	10	3	10,0	3	1,0	3,3	0	0
Orto	70	43	95,0	61	1,4	1,1	0	7
Guagno	53	22	65,0	31	1,2	1,7	0	8
TOTAL	**1826**	**739**	**2399**	**970**	1,3	1,9	**21**	**165**

*Attention un BND = considéré un propriétaire

Tableau 4 : statistiques surfaciques des parcelles vectorisées, par commune

Commune	Surface totale vectorisée (ha)	Surface moyenne des parcelles vectorisées (ha)	Surface moyenne pour un propriétaire (ha)	% de la surface totale vectorisée	Surface en zone humide prioritaire (ha)	% de la surface comprise en zone humide prioritaire
Coggia	486,5	1,0	2,4	12,3	242,4	49,8
Casaglione	285,5	0,9	2,1	7,2	112,1	39,3
Ambiegna	330,9	2,7	5,5	8,4	69,0	20,8
Arro	372,4	1,9	3,2	9,4	47,6	12,8
Arbori	141,1	4,3	5,0	3,6	15,2	10,8
Vico	69,6	1,3	2,1	1,8	7,5	10,7
Lopigna	89,6	2,4	2,4	2,3	14,1	15,8
Rosazia	67,8	2,6	4,0	1,7	3,5	5,2
Murzo	14,9	5,0	5,0	0,4	0,6	4,3
Salice	99,1	1,7	1,8	2,5	11,6	11,7
Azzana	36,9	0,4	0,6	0,9	4,9	13,3
Poggiolo	47,4	0,4	0,6	1,2	7,8	16,6
Letia	34,5	11,5	11,5	0,9	1,1	3,3
Rezza	87,7	1,3	3,1	2,2	14,0	16,0
Pastricciola	827,4	10,6	82,7	20,9	42,2	5,1
Soccia	112,5	11,3	37,5	2,8	4,3	3,8
Orto	374,3	5,3	6,1	9,5	15,5	4,1
Guagno	479,4	9,0	15,5	12,1	14,5	3,0
TOTAL	**3957,3**	2,2	4,1		**628,1**	15,9

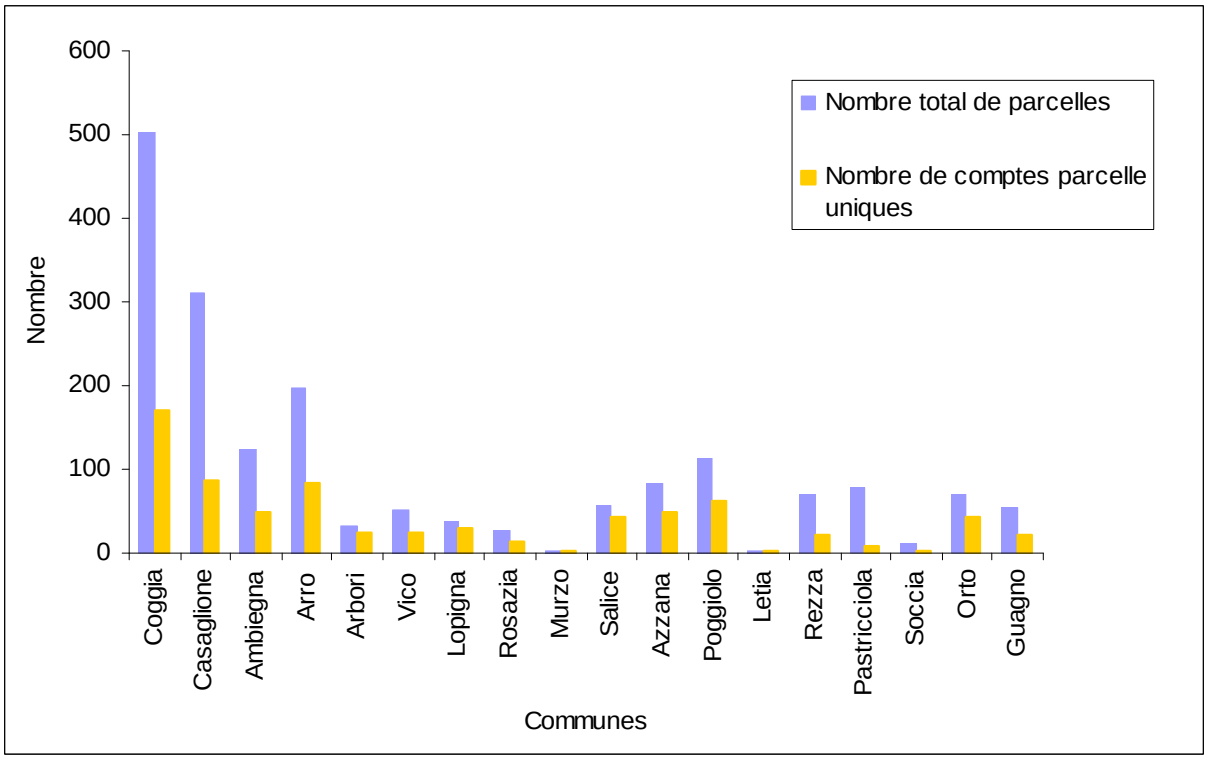

Figure 1 : Nombre total de parcelles vectorisées et de comptes parcelle différents par commune

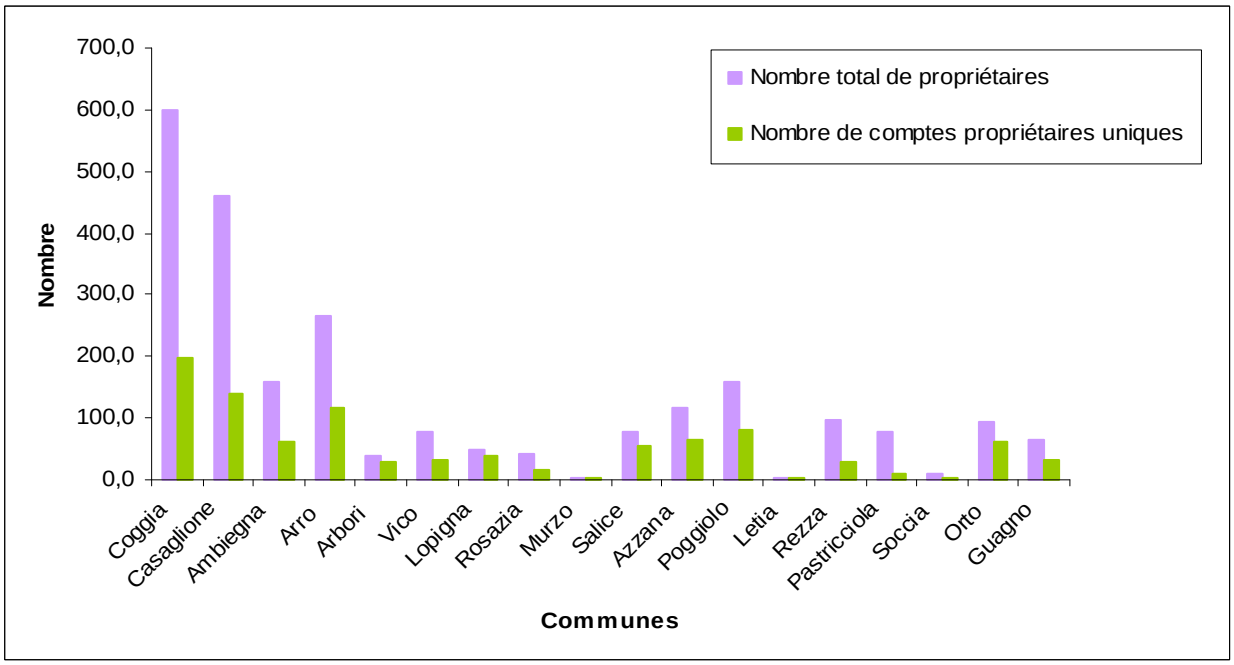

Figure 2 : Nombre total de propriétaire et de comptes propriétaires différents par commune

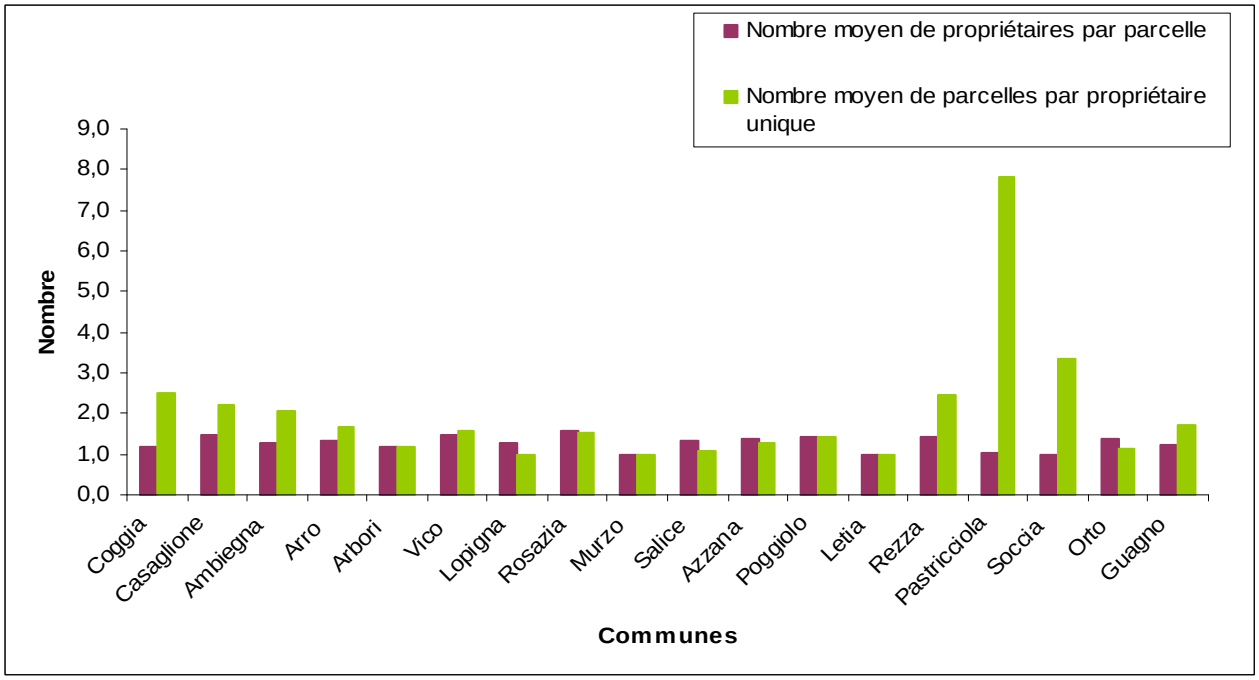

Figure 3 : Nombre moyen de propriétaires par parcelle et de parcelles par propriétaire (une BND = un propriétaire, attention, moyennes calculées en fonction du nombre de parcelles vectorisées qui peut être faible pour les communes de Soccia, Letia, Murzo)

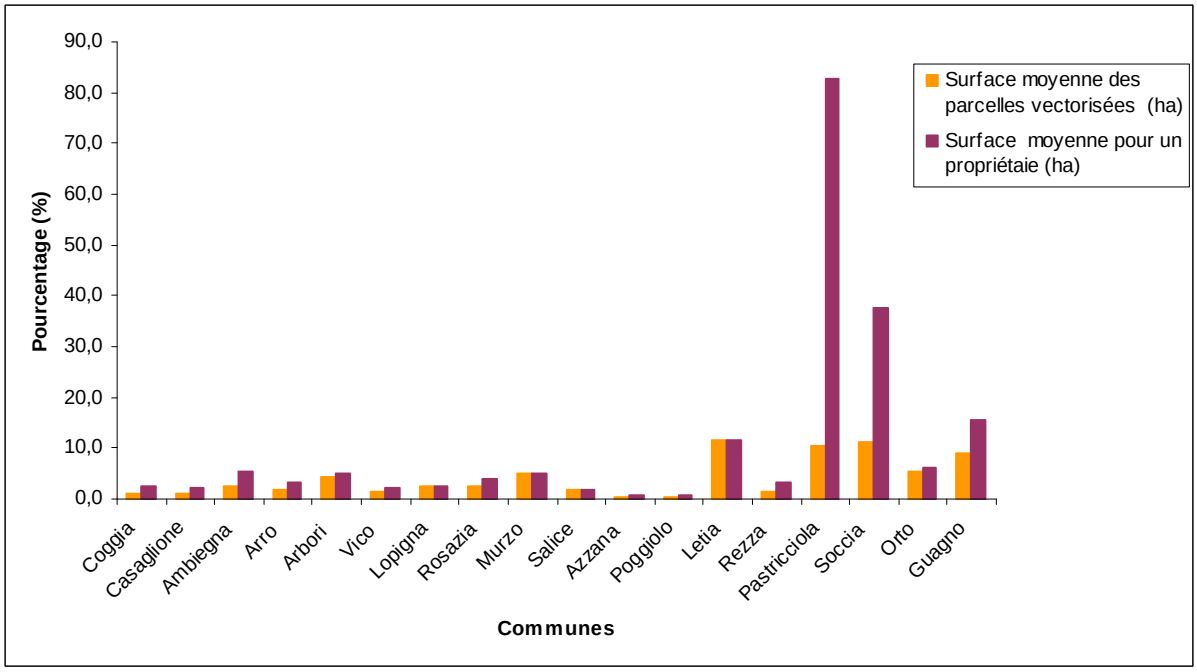

<u>Figure 4</u> : Surfaces moyennes des parcelles vectorisées et surfaces moyennes pour un propriétaire (une BND = un propriétaire. Attention, moyennes calculées en fonction du nombre de parcelles vectorisées qui est faible pour les communes de Soccia, Letia, Murzo)

2.3. Types de propriétaires

Globalement et sans surprise, les propriétés privées et communales sont largement dominantes, en nombre de parcelles et surfaces vectorisé (1874 et 2001 hectares respectivement) (Cf. tableau 5, figure 5).
Les propriétés communales sont les plus grandes, avec une surface moyenne de 10 hectares, ce qui explique aussi le fait qu'elles se situent principalement en altitude (Cf. carte 4).

Tableau 5 : Les différents statuts de propriété des parcelles vectorisées

	Statut	Nombre de parcelles	Nombre de propriétaires	Surface vectorisée (hectares)	% de surface vectorisée	Surface moyenne des parcelles (hectares)	Surface zone humide (hectares)	% de surface en zone humide	BND	Bâti
Non connu	**Non connu**	1	NR	1,5	0,1	1,5	0,1	0,0	0	0
PUBLIC	Collectivité territoriale de Corse	2	2	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0	0
	Communal	187	187	1874,6	102,7	10,0	93,1	2,4	0	0
	Départemental	28	28	6,2	0,3	0,2	1,9	0,0	0	0
	Etat	1	2	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0	0
	Fondation	7	7	11,5	0,6	1,6	1,2	0,0	0	0
	SIVOM	3	3	1,4	0,1	0,5	1,0	0,0	0	0
PRIVE	Groupement foncier	4	4	16,8	0,9	4,2	1,9	0,0	0	0
	Syndicat intercommunal	2	2	0,3	0,0	0,2	0,0	0,0	0	1
	Entreprise	8	8	11,1	0,6	1,4	7,0	0,2	0	1
	Privé	1572	2145	2001,5	109,6	1,3	520,2	13,1	157	17
	Copropriété	9	9	31,9	1,7	3,5	1,6	0,0	8	1
	SCI	2	2	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0	1
TOTAL	**TOTAL**	**1826**	**2399**	**3957,3**		2,2	**628,1**	15,9	**165**	**21**

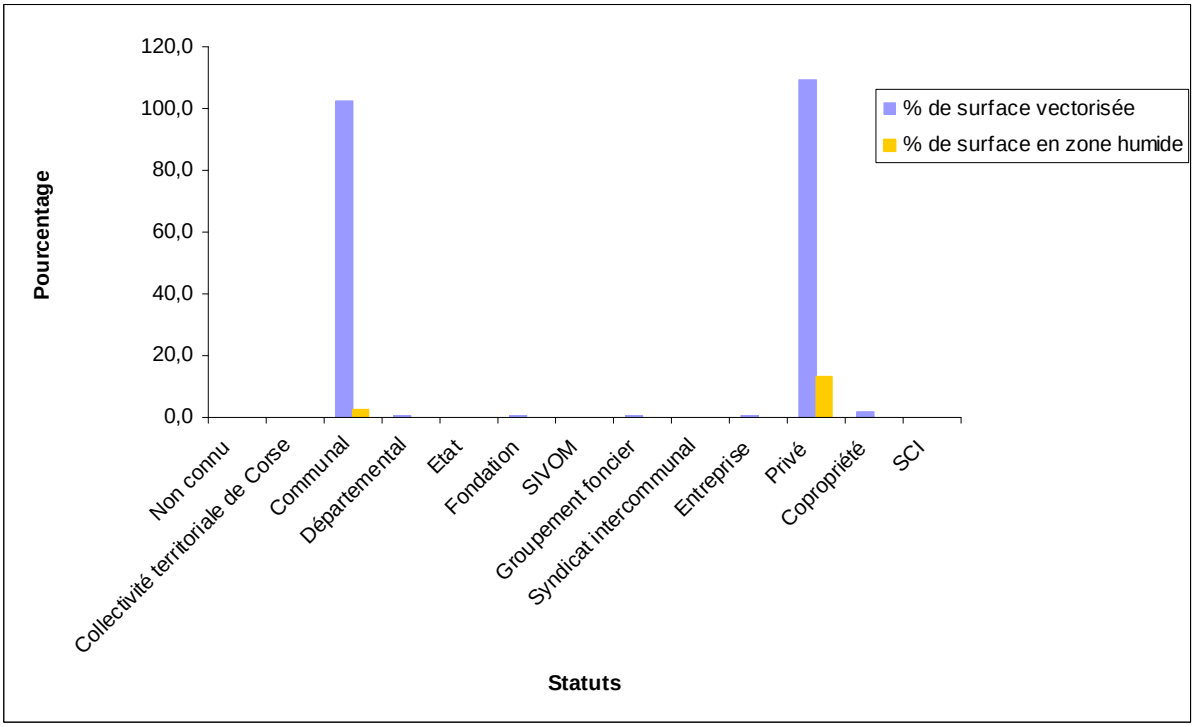

Figure 5 : Pourcentage de surface vectorisée et de zones humides pour chaque type de propriétaire

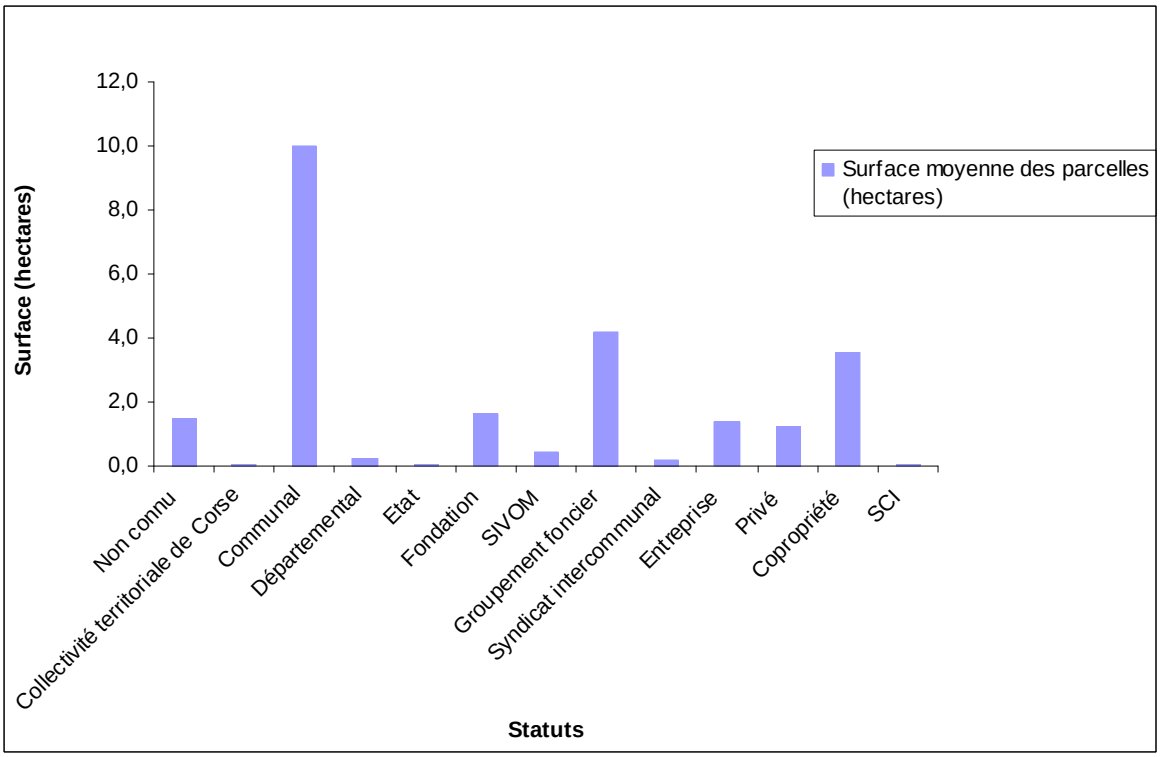

<u>Figure 6</u> : Surface moyenne des parcelles pour chaque type de propriétaire

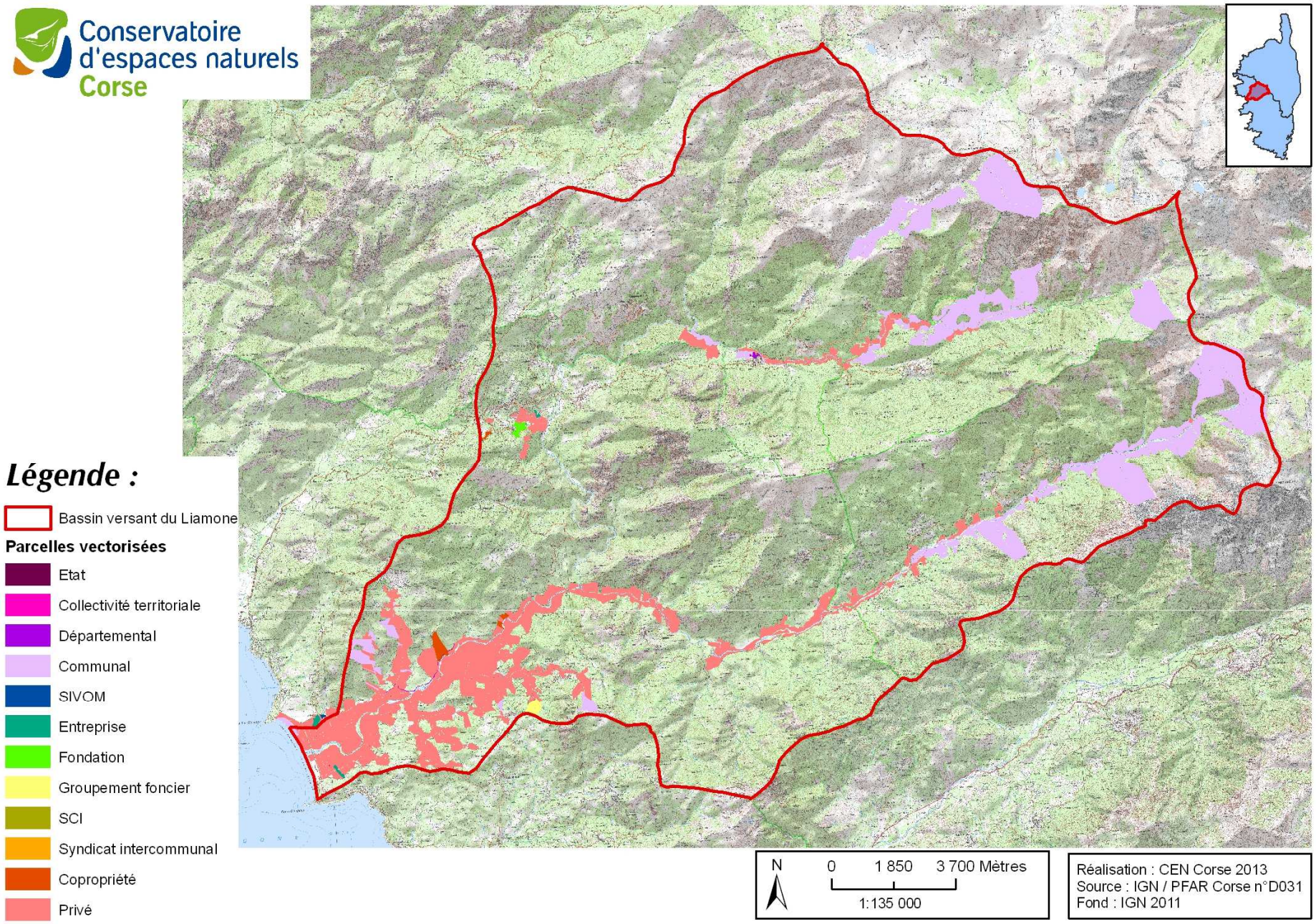

<u>Carte n°2</u> : parcelles vectorisées sur le bassin versant et leur statut

2.4. Types de milieux

Les surfaces vectorisées se situent majoritairement en zone de friche ou maquis d'après VisuDGFip (Cf. tableau 6 et figure 7). Pour certains types de milieu (aulne, canal et lac) caractéristiques des zones humides, nous ne pouvant pas tirer de conclusion vu le peu de parcelles concernées, ce n'est sûrement pas significatif statistiquement.

Tableau 6 : Les différents types de milieu

NATURE	Nombre de parcelles	Nombre de propriétaires	Surface vectorisée (hectares)	Surface en zone humide prioritaire (hectare)	% du nombre total de parcelles vectorisées	% de la surface totale vectorisée	% de surface vectorisée en zone humide prioritaire
NR	961	1304	673,3	363,3	52,6	17,0	54,0
Aulne NS	1	1	0,0	0,0	0,1	0,0	**100,0**
Canal NS	11	11	1,2	0,9	0,6	0,0	**73,9**
châtaignier	68	68	72,2	8,0	3,7	1,8	11,1
chêne vert	187	254	464,3	28,1	10,2	11,7	6,1
Friche	251	290	926,7	126,9	13,7	23,4	13,7
Hêtre NS	4	4	103,8	2,0	0,2	2,6	1,9
Jardins	14	19	0,6	0,1	0,8	0,0	17,5
Lac NS	3	3	112,7	4,5	0,2	2,8	4,0
Maquis	243	318	1141,5	71,9	13,3	28,8	6,3
olivaies ou oliviers NS	4	6	0,2	0,0	0,2	0,0	13,4
olivier	30	36	23,7	3,7	1,6	0,6	15,5
pin	11	11	108,1	4,8	0,6	2,7	4,4
Pins NS	8	8	94,6	0,9	0,4	2,4	0,9
rocher	25	33	160,7	11,5	1,4	4,1	7,1
rocs ou rochers NS	5	5	73,7	1,5	0,3	1,9	2,1
TOTAL	**1826**	**2371,0**	**3957,3**	**628,1**			

NR : Non renseigné

NS : Non significatif (Nombre ou surface des parcelles concernées trop faible pour analyser ces données)

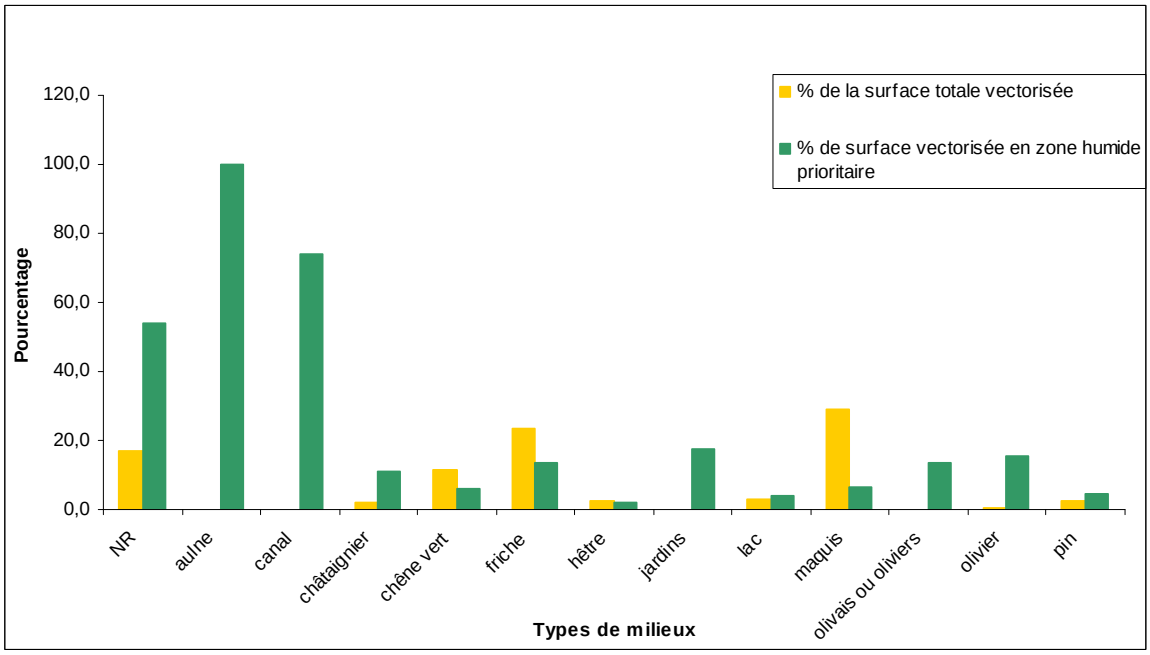

Figure 7 : Pourcentages par type de milieux cadastral

3. Discussion

3.1. Vérification des propriétaires ?

Les données concernant les propriétaires sont à jour au niveau du cadastre (version VisuDGFip 2013), mais il se peut que des successions n'aient pas été réglées, les propriétaires mentionnés sont donc peut-être déjà décédés. Une vérification devra être faite dans le cadre d'une animation foncière.

3.2. Opportunités de maîtrise foncière ou d'usage

3 niveaux d'opportunité de maîtrise foncière ou s'usage ont été définis en fonction des types de propriétaires (Cf. carte 3) :
- forte pour les propriétés communales
- moyenne pour les propriétés privées, syndicat intercommunal, SIVOM, département, collectivité territoriale de Corse et Etat
- pratiquement nulle pour les propriétés en BND et copropriétés, les propriétés d'entreprises, groupement foncier, SCI

Au total 187 propriétés communales en contact avec les zones humides prioritaires ont été vectorisées. Il devrait être plus facile de discuter avec ces communes pour de l'éventuelle gestion ou maîtrise foncière ou d'usage qu'avec les propriétaires privés car plus disponibles et propriétaires uniques (pas d'indivision). Et pour les propriétés de la CTC, du département ou de l'Etat, les démarches pourraient être longues, surtout si un interlocuteur n'est pas clairement identifié pour suivre l'avancement du dossier (accord direction, démarches notaire).

Généralement, plusieurs éléments risquent de rendre difficiles la possibilité de maîtrise foncière ou s'usage avec un propriétaire privé :

- Disponibilité du ou des propriétaires
- Attachement aux propriétés
- Indivision ou Bien Non Délimité (BND) et propriétés très petites, dans la plaine du Liamone principalement,
- la prise de contact difficile si la/les succession(s) n'a /n'ont pas été réglée(s) : une convention peut être signée avec les héritiers si ces derniers ont tous été identifiés (et ont tous donné leur accord) mais pour acquérir ces parcelles, le ou les propriétaire(s) doivent passer par un notaire pour régler la succession, ce qui est très long
- présence d'un agriculteur (bail ou convention avec le propriétaire) : les discussions devront être orientées vers l'agriculteur de préférence voire les deux ce qui complique les démarches

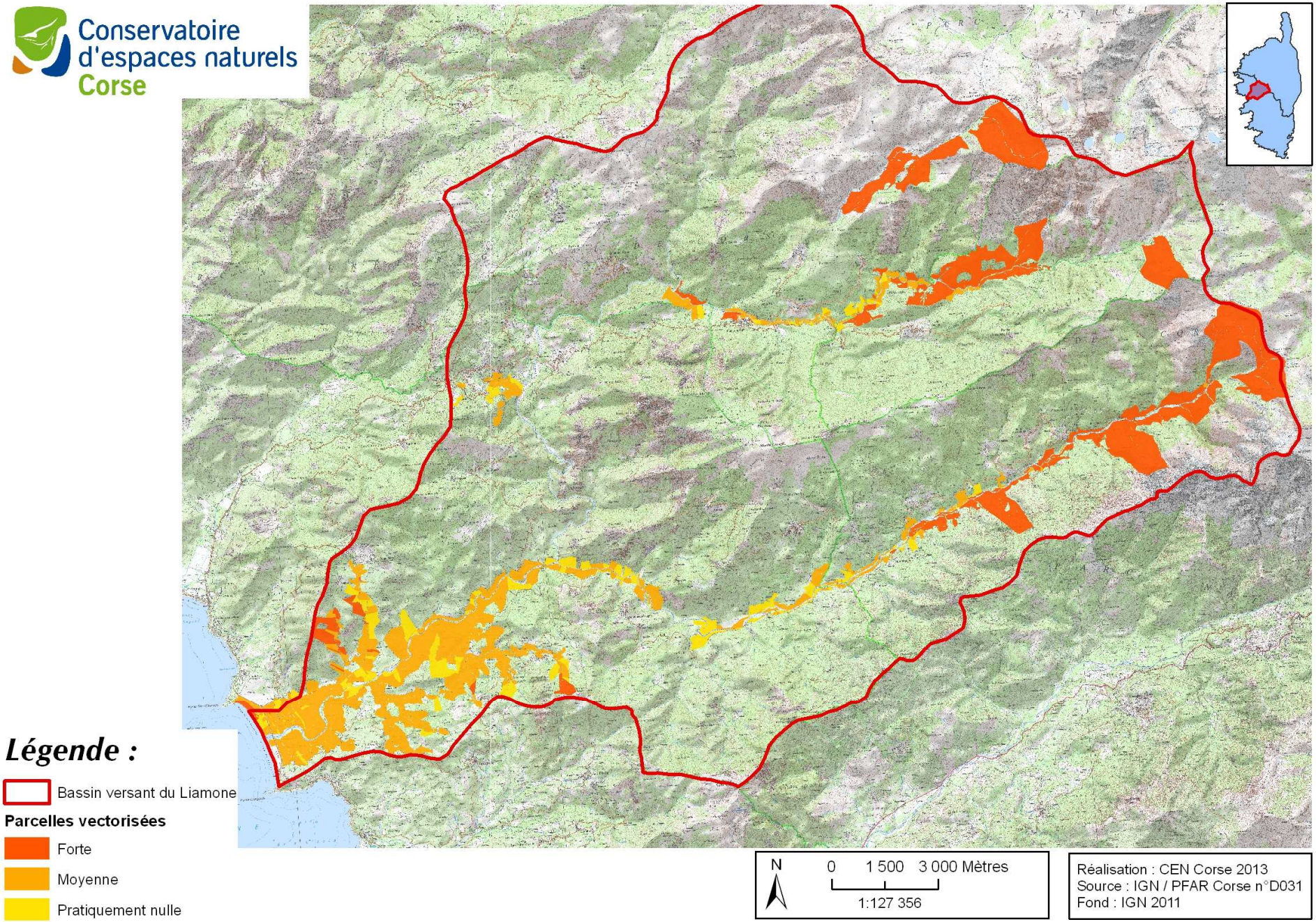

<u>Carte n°3</u> : Opportunités de maîtrise foncière ou d'usage selon les types de propriétaires

3.3. Animation foncière

L'étude foncière était une première démarche pour délimiter les parcelles concernées par une zone humide prioritaire et en identifier les propriétaires. La prochaine étape est donc d'engager une véritable animation foncière auprès de ces propriétaires pour les informer de la présence de ces zones humides sur leurs parcelles mais aussi savoir si le Conservatoire pourrait en avoir une maîtrise (foncière ou d'usage) afin de protéger voire gérer les zones humides qui nécessiteraient un gestion ou restauration.

Nous avons déjà identifié des propriétaires mais des informations restent manquantes. L'animation foncière devra permettre de répondre à certaines questions concernant les propriétés privées notamment : disponibilité ? Cadastre à jour ? Présence d'un agriculteur ? indivision ? sensibilisé à l'environnement ?

De manière générale, les communes sont plus faciles à contacter et sensibiliser pour proposer une maîtrise foncière ou d'usage au profit d'un organisme tel que le CEN Corse. Mais la disponibilité des propriétaires est un critère qui doit être complété de deux autres permettant de fixer les priorités en matière d'animation foncière au sein du bassin versant :

- l'importance écologique de la zone humide concernée parmi les zones humides prioritaires définies selon le SDAGE : la plaine du Liamone semble être la zone humide la plus intéressante ainsi que les plans d'eau ou zones humides d'altitude
- l'enjeu autour de cette zone humide (restauration, protection vis-à-vis de menaces déjà identifiées ou protection par anticipation) : la plaine du Liamone semble la plus fréquentée et menacée

Les principaux propriétaires de zones humides sont listés dans le tableau 7 ci-après. Une analyse cartographique permet de localiser les parcelles appartenant à ces derniers et situées dans la plaine du Liamone (Carte n°4).

Nous avons déjà quelques pistes pour commencer l'animation foncière mais nous devons mieux cibler les zones à maîtriser voire gérer parmi les zones humides prioritaires définies d'après le SDAGE : type d'habitat prioritaire ? enjeux de conservation voire restauration ?

Tableau 7 : Propriétaires possédant les plus grandes surfaces en zone humide prioritaire

Code propriétaire	Nombre de parcelles	surface total des parcelles	surface total en zones humides prioritaires	M/MME	Nom et Prénom	adresse	CP
MBB3J9	5	22,0	5,0	M	DEFRANCHI/JEAN	PAR DEFRANCHI ACHILLE	20151 AMBIEGNA
PBBP44	1	5,6	5,6		PROPRIETAIRES DU BND 090 C0312		
PBBJ3W	1	5,9	5,7		PROPRIETAIRES DU BND 014 A0005		
PBBP45	1	5,8	5,8		PROPRIETAIRES DU BND 090 C0322		
MBF2CN	3	12,9	5,9	MME	PIERI/TOUSSAINTE	LOT LES CANDILELLVETA GROSSETO-PRUGNA	20166 PORTICCIO
MBLC56	3	12,9	5,9	MME	PIERI/CHARLOTTE	RES LES CANDILELLVETA GROSSETO-PRUGNA	20166 PORTICCIO
MBLC57	3	12,9	5,9	M	PIERI/JEAN ANTOINE	CARDICCIOLA	20172 VERO
MBFM8P	11	12,1	6,1	MME	LECA/ROSE CONSTANTINA	18 RUE DOC DELL PELLEGRINO	20090 AJACCIO
MBFM5F	10	8,2	6,3	MME	LECA/MARIE ANGELE	LIAMONE	20118 COGGIA
MBB3QQ	12	12,2	6,3	M	DELFINI/FRANCOIS XAVIER	0018 RUE DOC DELL PELLEGRINO	20090 AJACCIO
MBBB5L	4	61,9	6,3	M	ALFONSI/ANTOINE MARTIN	LIAMONE VALLE AL PERO	20118 COGGIA
MBBB79	4	61,9	6,3	M	ALFONSI/PIERRE ANTOINE	SAGONE VALLE AL PERO	20118 COGGIA
MBBB7R	4	61,9	6,3	M	ALFONSI/LOUIS FRANCOIS	LIAMONE	20118 COGGIA
MBCFSC	9	24,1	6,4	M	GRAZIANI/LUCE JEAN ANTOINE CESAR	MASORCHIA TIUCCIA	20111 CASAGLIONE
MBC66S	31	9,0	8,9	M	PERETTI/DOMINIQUE CESAR DE DIT CAPIRASSO C	SUCC P DENUY PHILIPPE RES DU GOLFE DE LAVA	20167 APPIETTO
PBBBJD	**28**	**79,0**	**9,6**		**COMMUNE DE COGGIA**	PAR MR LE MAIRE DE COGGIA	20160 COGGIA
PBBBLD	**32**	**49,1**	**9,8**		**COMMUNE DE REZZA**	A LA MAIRIE	20121 REZZA
MBG6W4	9	18,7	11,1	MME	POLI/ANTOINETTE	LIAMONE TILORZA	20160 COGGIA
PBBBJ6	**27**	**453,4**	**11,9**		**COMMUNE DE GUAGNO**	A LA MAIRIE	20160 GUAGNO
PBBBHG	**13**	**334,6**	**12,2**		**COMMUNE D'ORTO**	A LA MAIRIE	20125 ORTO
MBDCBV	10	19,9	12,3	M	POLI/PIERRE FRANCOIS	TILORZA SAGONE	20118 COGGIA
MBGP8L	25	28,1	20,6	M	POLI/ANGE PIERRE	LIAMONE TILORZA	20160 COGGIA
MBGC3D	15	111,7	22,7	MME	VERSINI/MARIE FELICIA	VILLANOVA	20111 CALCATOGGIO
MBCZDZ	40	36,5	25,7	M	NESA/ANTOINE MICHEL DE XAVIER	C/O PINELLI JULIE 0063 BD PERIER	13008 MARSEILLE
MBKJJT	34	52,0	38,9	M	DRAGACCI/DIMETRIUS	PAISOLO	20130 CARGESE
PBBBKV	**69**	**811,4**	**41,4**		**COMMUNE DE PASTRICCIOLA**	A LA MAIRIE	20121 PASTRICCIOLA
MBCZC8	53	73,0	64,2	M	NESA/ALBERT JEAN MARC	FAVALELLO	20160 COGGIA

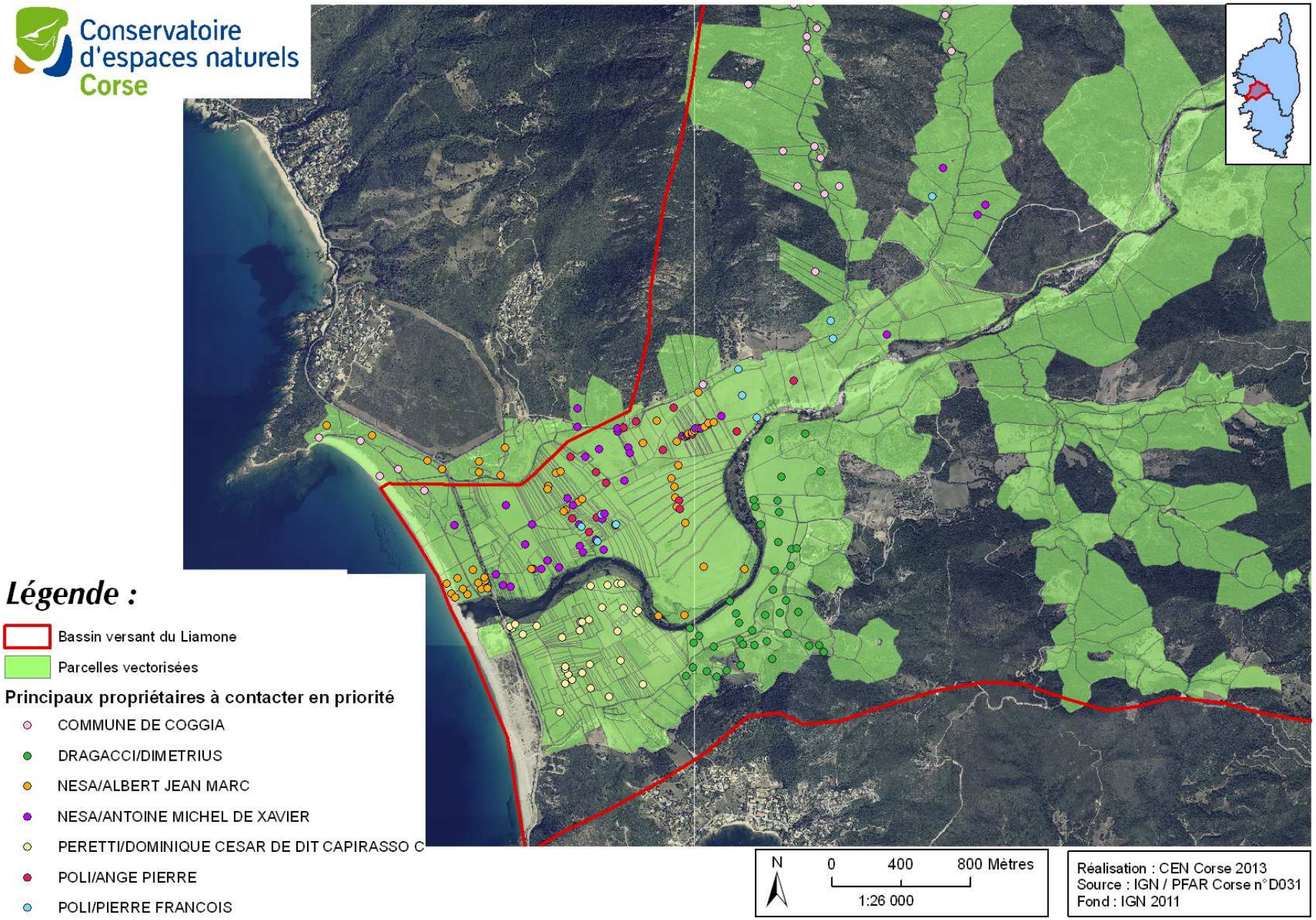

<u>Carte n°4</u> : Localisation des parcelles de quelques propriétaires ayant les plus grandes surfaces en zone humide, sur la plaine du Liamone

BIBLIOGRAPHIE

Peinado J., Bosc V. et Destandau R., 2013, Inventaire des zones humides du bassin versant du Liamone, AERMC, DREAL Corse, CEN Corse, 81p. + annexes.

Conservatoire d'espaces naturels Corse

Résumé

L'étude foncière était centrée sur les zones humides prioritaires définies dans le cadre de l'inventaire des zones humides réalisé sur le bassin versant du Liamone (Peinado J. *et al.*., 2013). Au total, 1826 parcelles ont été vectorisées pour une surface de 3957,3 hectares et 970 propriétaires ont été identifiés (en comptant les Biens Non Délimités). Toutes ces parcelles cumulent 628,1 hectares en zone humide prioritaire selon le SDAGE.

Nous savons qu'il est généralement plus facile de contacter les communes pour proposer une maîtrise foncière ou d'usage en faveur du Conservatoire par exemple. Concernant les propriétaires privés, de nombreux paramètres jouent sur ces possibilités de maîtrise foncière ou d'usage : disponibilité, indivision, cadastre à jour, présence d'un agriculteur, attachement aux propriétés…

L'animation foncière qui suivra cette étude foncière devra identifier des secteurs prioritaires pour commencer les démarches de maîtrise foncière ou d'usage, en s'appuyant l'étude réalisée en 2011-2012 (Peinado J. *et al.*, 2013) et selon deux critères principaux : type de zone humide et enjeux de conservation/ restauration.

Anciennement Association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse
Association loi 1901 agréée protection de la nature au niveau régional
Membre de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels
Siège Social : Maison ANDREANI, Lieu-dit REVINCO – RN 193 – 20290 BORGO
Tél.: 04 95 32 71 63 – Fax : 04 95 32 71 73 – Email : cen-corse@espaces-naturels.fr
Site internet : www.cen-corse.org
SIRET 39075220200031- APE 9499Z

Conservatoires d'espaces naturels La Fédération